

## RENOUVELLEMENT URBAIN – RÉNOVATION DES VOLETS

### Paul Euzière

Conseiller municipal

Président du groupe

« Grasse à Tous-Ensemble et Autrement »

Notre groupe a voté les deux délibérations –celle du 4 juillet et celle du 5 décembre- portant sur le subventionnement des propriétaires pour la rénovation des volets dans le Secteur sauvegardé.

Nous considérons en effet, **qu'il est judicieux d'accompagner les propriétaires du Centre historique dans la rénovation des volets et singulièrement des persiennes qui sont une partie intégrante du bâti en Provence.**

La présente délibération inclut l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France dans le parcours de subventionnement.

C'est une étape qui alourdit la procédure, mais qui peut se concevoir puisqu'il s'agit du Secteur sauvegardé.

Par contre, la délibération mentionne que pour l'attribution de la subvention Volets, les façades «doivent être en bon état ».

C'est une formule vague : qui jugera et sur quels critères du bon ou du mauvais état d'une façade ?

D'autre part, est-il judicieux de lier l'état d'une façade et celui de la rénovation des volets (ce qui induit des dépenses lourdes en cas de rénovation de la façade et tout un autre parcours administratif) ?

Soit nous lions le subventionnement des volets à la rénovation déjà réalisée ou à venir des façades, soit nous le dissociions.

Dans les deux cas, la délibération devrait être plus explicite.

**D'autre part, une fois le dossier accepté, la fabrication de persiennes non-standard peut se révéler un véritable parcours du combattant -et un parcours onéreux malgré le subventionnement municipal- pour les propriétaires car produire du sur-mesure a toujours un coût élevé, quand on parvient à trouver des artisans qui acceptent de le faire...**

Comme nous vous l'avons dit et écrit par courrier, nous pensons qu'il serait **judicieux d'associer le LEP Chiris à la production de persiennes.**

**Ce serait une opération gagnant-gagnant**, pour les propriétaires, pour la Ville et pour le LEP.

D'une part, les élèves du LEP contribueraient ainsi à la valorisation du patrimoine de leur ville -ce qui est toujours une fierté- mais les propriétaires seraient ainsi certains de trouver une réponse précise et à un coût abordable à leurs besoins.

Nous proposons d'établir **un partenariat entre la Ville et le LEP** dans ce but et, évidemment de solliciter la Région, pour qu'elle dote le Lycée Technique des machines nécessaires